

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [3]

Rubrik: Courier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une information honnête et claire

J'ai lu avec un grand intérêt les différents articles de votre numéro spécial consacré aux nouvelles techniques de reproduction.

Depuis juin 1985, je pratique à Genève la fécondation in-vitro, en privé, sans publicité, par respect pour mes patientes.

Fréquemment, je suis choqué par la façon maladroite et confuse avec laquelle les journalistes exposent au public les problèmes éthiques que ces nouvelles techniques impliquent. Je suis donc agréablement surpris par votre ton nuancé et impartial, et par votre souci de séparer les problèmes.

J'espère que votre dossier permettra de redresser, auprès de votre public, les images déformées que celui-ci a reçues par d'autres sources d'information.

Je partage naturellement vos réticences concernant tant les mères porteuses que les « jumeaux gardés au froid pour leurs organes » !

En ce qui concerne la fécondation in-vitro en tant que thérapie d'un couple sans enfant, je pense qu'elle est promise à un grand développement. En effet, l'aube de 1987 laisse entrevoir un doublement des taux de succès. Par ailleurs, un allègement considérable de la méthodologie, donc du coût, est désormais possible.

Est-il nécessaire de rappeler que les médecins maîtrisant la fécondation in-vitro ne sont pas forcément des technocrates dépourvus de cœur et que la dimension éthique de leur vocation ne leur échappe pas.

Je suis à votre disposition pour renseigner vos lectrices par votre intermédiaire, car je trouve qu'elles méritent une information honnête et claire, à l'exemple de votre dernier numéro.

Dr B. B.
Genève

Nous ne donnons que les initiales de notre correspondant pour respecter son désir d'éviter toute publicité.

PS : je dois tout de même vous faire remarquer que les directives de l'ASSM de 1981 concernent l'insémination avec sperme hétérologue.

Femmes profs à l'Uni : dix fois meilleures ?

En réponse à la lettre parue dans le numéro de février sous le titre « Uni : la compétence règne ».

Je suis normalement d'avis qu'une lettre non signée ne mérite pas réponse. Néanmoins, je me sens l'obligation morale de répondre à la lettre « Uni : la compétence règne » et dont la teneur me semble être la suivante : s'il n'y a pas de professeurs dans les universités suisses, la faute en incombe aux femmes, à leur manque d'ambition, d'expérience ou de participation. Pas un mot sur les conduites misogynes ou antiféministes des hommes en Suisse (alors qu'il me semble que ce sujet a fait l'objet d'un rapport de la commission des Droits de l'Homme aux Nations-Unies). Effectivement, la gynophobie doit être passablement forte à l'université pour que, en 1987, il n'y ait que quatre femmes dans le corps des professeurs ordinaires. On peut difficilement parler de progrès puisqu'il s'agit d'un chiffre honteusement et catastrophiquement bas, même si on peut alléguer que l'émancipation des femmes s'est faite tardivement en Suisse.

Passons en revue quelques-uns des arguments de votre lectrice. Elle écrit : « Les règles, écrites ou coutumières, ont pour seul but d'engager le meilleur candidat, le plus qualifié pour le poste à repourvoir, quels que soient sa nationalité, son sexe, son âge ». Voilà qui paraît moral, pur et élevé ; voilà quels devraient être, bien sûr, les buts des commissions, mais ces idéaux n'ont que peu à faire avec les intrigues politiques et les attitudes sexistes de nos universités à 97 % masculines.

Si, comme l'écrit cette personne, « Un professeur choisira comme candidat au doctorat un homme plutôt qu'une femme », nous sommes dans ce qu'on appelle, depuis un certain roman, « Catch 22 ». Si nous ne sommes pas acceptées en tant que candidates au doctorat, comment pouvons-nous envisa-

ger d'ouvrir l'université aux professeurs ?

On ne peut que sourire en lisant que jouer au volley-ball aiderait notre cause. J'aurai cru plus efficace d'encourager les hommes à respecter l'intelligence et les capacités des femmes que d'enrôler celles-ci dans les sports d'équipe, même si cela sert toujours à garder la forme.

La dernière phrase de votre correspondante concernant l'augmentation du nombre de femmes dans les commissions de nomination tendrait à prouver qu'elle n'a rien compris à votre dossier. Il faut en effet, souhaiter que les femmes élues aux commissions de nomination aient l'honnêteté de choisir la-le meilleur-e candidat-e, sans se préoccuper du sexe. Toutefois, notre but n'est pas d'entrer dans les commissions, mais de favoriser un certain équilibre au niveau des professeurs ordinaires.

En guise de conclusion, j'aimerais citer un exemple précis qui balaie tous les arguments de votre correspondante. Je connais personnellement une femme qui a posé sa candidature comme professeure ordinaire à Lausanne. Elle a deux doctorats, l'un est un PhD d'une université américaine de grand prestige (elle n'est pas américaine), a acquis une expérience professionnelle en enseignant au niveau universitaire outre-Atlantique. Elle a publié plusieurs livres et de nombreux articles, a participé à un nombre considérable de colloques et congrès. Ni elle ni aucune des candidates (pourtant qualifiées) n'a eu sa chance. Que veut de plus l'Université ? Devons-nous être dix fois meilleures que ces messieurs pour être élues ? Est-ce notre faute si nous ne le sommes pas ? Tout de même ! ■

Beth Montandon
Fondatrice de l'American Women's
Club de Lausanne
Ancienne membre
de l'US Foreign Service



ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 45.-

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge

